



08 OCTOBRE 2017



→ de ←

Saint Denis



INFOS: 02.62.41.62.60

Présentation du Relais de Saint Denis

OBJECTIFS :

Promotion de l'Athlétisme pour :

- Favoriser l'interdisciplinarité entre les clubs
- Faire participer le plus grand nombre de personnes à la 63^{ème} Edition du Relais de la Ville de Saint Denis.

DEROULEMENT :

Mise en place d'une course en relais à travers les rues de Saint-Denis.

5 courses au programme (voir page 6)

Les équipes seront composées de 10 relayeurs différents dont le Premier et le dernier coureurs auront l'obligation d'être déguisé (sous peine de pénalité) ainsi qu'un remplaçant, les équipes peuvent être uniquement masculines, féminines ou mixtes (Parité 5 hommes et 5 femmes).

Pour les Séniors (3^{ème} Jeunesse) les équipes seront composées de 2 membres.

En engageant votre équipe de 10 coureurs, vous participerez au relais pour le compte d'une association dans le cadre du « Rond2Ker ».

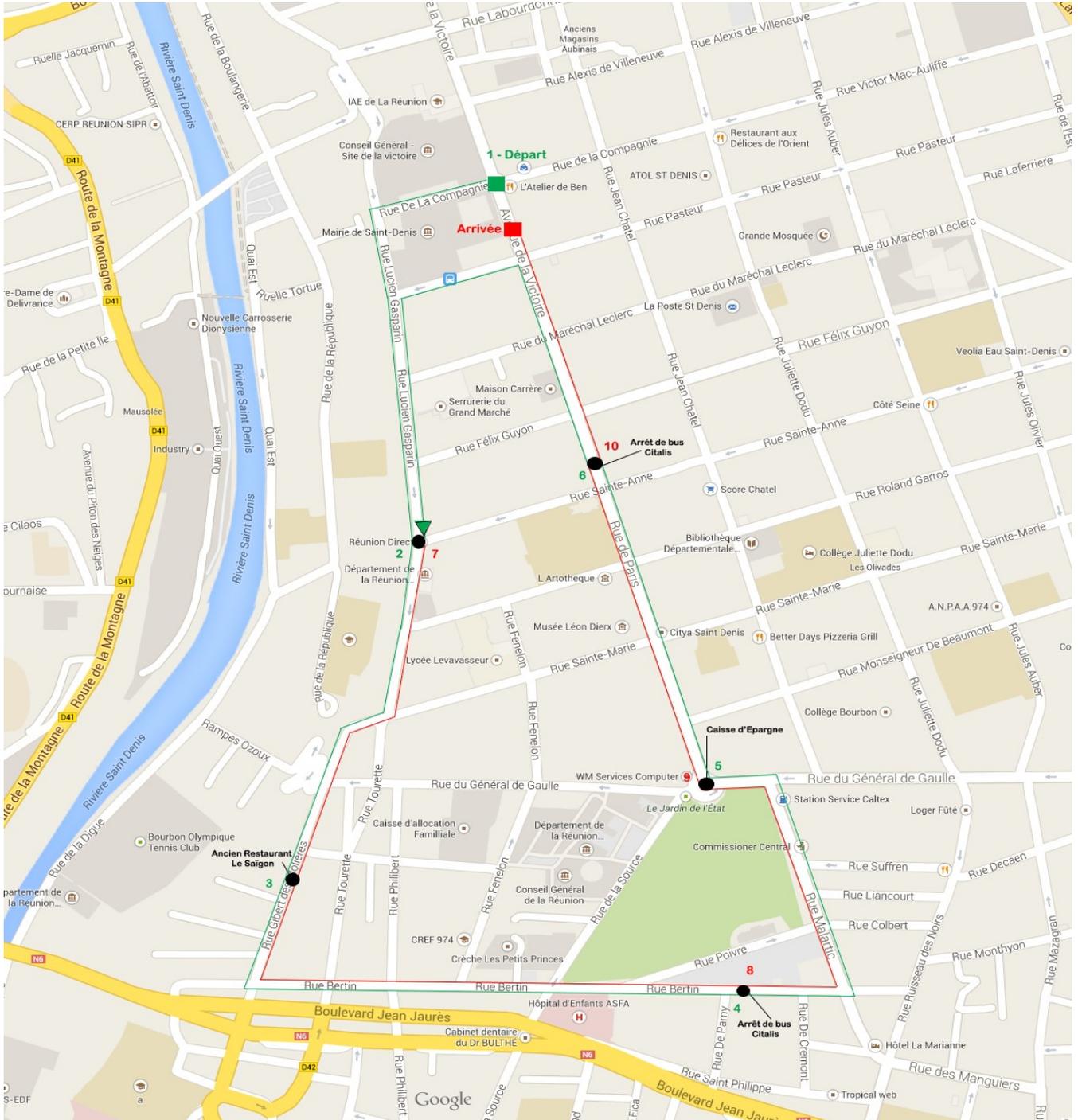
PUBLIC : Tout public, licenciés ou non licenciés (Handicapés, Elus de St Denis, autres personnels mairies, autres OMS, autres collectivités, Collèges, Lycées, Associations de quartier, Comités d'entreprise, Pompiers, Familles, Clubs d'athlétisme de l'Ile, autres clubs sportifs, UNSS, Séniors...)

PARCOURS : Les rues de la Ville de Saint-Denis.

HORAIRE : de 8H00 à 12H00

PARTENAIRES : Ville de Saint-Denis, CRC, Orange, Citalis,

I : PARCOURS



DISTANCES

(Parcours à effectuer en 2 tours)

- Coureur n°1: 440 mètres (monument aux morts)
déguisement obligatoire
- Coureur n°2 : 500 mètres (angle rue Sainte Anne et Gasparin)
- Coureur n°3 : 755 mètres (ancien restaurant le Saïgon)
- Coureur n°4 : 500 mètres (arrêt de bus Citalis rue Bertin)
- Coureur n°5 : 455 mètres (caisse d'épargne)
- Coureur n°6 : 770 mètres (arrêt de bus à la villa du département)
- Coureur n°7 : 1255 mètres (angle rue Sainte Anne et Gasparin)
- Coureur n°8 : 500 mètres (arrêt de bus Citalis rue Bertin)
- Coureur n°9 : 455 mètres (caisse d'épargne)
- Coureur n°10 : 315 mètres (arrêt de bus à la villa du département) **déguisement obligatoire**

• **Distance Totale : 5 945 mètres**

FICHED'INSCRIPTION

A RETOURNER IMPERATIVEMENT AU PLUS TARD LE 05 OCTOBRE 2017

NOM DE L'EQUIPE :VILLE :

DISCIPLINE SPORTIVE :

- LICENCIE FFA MASCULIN FEMININ MIXTE
 NON LICENCIE FFA MASCULIN FEMININ MIXTE
 HANDISPORT
 COLLEGE / LYCEE / UNIVERSITE SENIORS
 ENTREPRISES

Email :

NOM DU RESPONSABLE :Tel :

COUREURS : NOMS ET PRENOMS	AGE	TAILLE TS (**)
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		
10.		
11. Remplaçant.....		

* Pour les non licenciés FFA, un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied datant de moins d'un an est obligatoire. Pour les mineurs, le responsable de l'équipe doit s'assurer de l'autorisation parentale.

** à titre indicatif

* Conformément à la loi "Informatique et Liberté" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.



Relais
de Saint Denis 2017



ACCUEIL

Inscription Gratuite

Inscription en ligne sur : www.sportpro.re

Un accueil sera mis en place, avec confirmation des engagements

-Autorisation parentale (pour les mineurs) et certificat médical pour les non licenciés (Fédération Française d'Athlétisme).

-Tous les licenciés *de la F.F.A* doivent présenter leur licence. Les non licenciés *F.F.A* doivent produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course pédestre datant de moins d'un an. Plus aucun certificat médical ne sera accepté le jour de la course.

Fiche à déposer à partir du jeudi 14 Septembre 2017 de 08H00 à 17H00 (sauf le vendredi de 08H00 à 12H00) à l'OMS de Saint Denis (Champ Fleuri)

Nouveauté : le retrait de dossard se fera également à l'OMS de Saint Denis le samedi 07 octobre 2017 de 9H à 17H

RENSEIGNEMENTS :

A l'OMS de Saint Denis

Tél: 02 62 41 62 60 ou 0692 02 36 86

Fax: 02 62 21 13 88

Mail: oms.saint.denis974@gmail.com

II : PROGRAMME DU RELAIS

DIMANCHE 08 OCTOBRE 2017

7H00 A 7H30 : Contrôle et émargement des équipes avec remise des dossards et des bâtons relais au capitaine. (1^{er} et 2^{ème} course).

Lieu : Hôtel de ville de Saint Denis

7H00 A 8H30 Contrôle et émargement des équipes avec remise des dossards et des bâtons relais au capitaine. (3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} courses).

Lieu : Hôtel de ville de Saint Denis.

8H10 : départ du Bus pour la mise en place des coureurs de la 1^{ère} et 2^{ème} Course.

9H10 : départ du Bus pour la mise en place des coureurs de la 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} Course.

8H30 **Départ de la 1^{ère} course. (Course des Séniors)**

9H00 Départ de la 2^{ème} course

9H30 Départ de la 3^{ème} course.

10H00 Départ de la 4^{ème} course.

10H30 Départ de la 5^{ème} course

11H00 **Remise de récompenses des 5 courses**

III : REGLEMENT RELAIS

Art.1 : Un Relais Pédestre est organisé par l'O.M.S. de Saint-Denis le dimanche 08 octobre 2017, suivant l'itinéraire en annexe.

Art.2 : Tous les licenciés de la F.F.A (Fédération Française d'Athlétisme) doivent présenter leur licence valide de la saison 2017/2018. Les non licenciés F.F.A doivent produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course pédestre datant de **moins** d'un an.

Art.3 : Toute équipe engagée dans le relais doit avoir un maillot uniforme.

Art.4 : Les équipes seront composées de 10 relayeurs, le premier et le 10ème relayeurs auront obligation d'être déguisé sous peine de pénalité.

Art.5 : Tout coureur ne peut prendre part qu'à un seul relais.

Art.6 : Les ententes entre clubs d'une même ville sont autorisées. Il sera cependant Clairement fait mention au moment de l'inscription de l'appellation «entente de... » Les ententes entre des clubs ou licenciés de villes différentes ne sont pas admises et ne seront pas pris en compte dans le classement.

Art.7 : Il est interdit de courir torse nu, d'utiliser un raccourci, d'emprunter un moyen de locomotion quelconque, à l'exception des participants en fauteuil roulant.

Art.8 : Il est interdit de courir à côté d'un coureur si on n'appartient pas à la course.

Art.9 : Les passages de relais doivent se faire aux points indiqués.

Art.10 : Les catégories de course seront déterminées par les organisateurs. La manifestation comprend en principe cinq séries de relais. L'affectation définitive d'une équipe dans une série relève uniquement de l'organisateur. L'organisateur se réserve le droit d'apporter des modifications sur le nombre de série et sur leur composition en fonction du nombre d'inscrits.

Art.11 : Toutes les réclamations émanant du Capitaine uniquement, concernant le déroulement des épreuves, devront être faites au Directeur de la course dans les 5 minutes au maximum qui suivent l'arrivée du dernier coureur de la série. Aucune réclamation ne sera retenue après ce délai.

Art.12 : Les réclamations seront examinées immédiatement par une Commission Technique formée par le Président de l'O.M.S ou de son représentant, le Chef Chronométrateur et d'un représentant de la commission manifestation de l'O.M.S.

Art.13 : La décision prise par la Commission Technique sera sans appel.

Art.14 : Seront récompensés :

- Les 3 premiers licenciés FFA de chaque catégorie (Réf Fiche d'inscription),
- Les 3 premiers non licenciés FFA de chaque catégorie et par relais,
- Les 3 premiers séniors,
- Les 3 premiers handisports,
- Les 3 premiers collège, lycée, Université,
- Les 3 premiers Entreprises.

Un tirage au sort intégral sera effectué à la fin de la manifestation pour gagner le super cadeau. Seules les équipes au complet et présentes au moment du tirage pourront obtenir le prix.

Art.15 : L'OMS de Saint-Denis est couvert par une assurance Responsabilité Civile souscrite auprès de la compagnie d'assurance GROUPAMA. Les licenciés sont couverts en individuel accident par leur licence FFA. Pour les non licenciés FFA, ils leur incombent de s'assurer personnellement en individuel accident.

Art.16 : Aucun engagement ne sera pris sur place.

Date limite d'inscription : Jeudi 05 octobre 2017 - 14h
Sous réserve d'un dossier complet et de la limite des cent premières inscriptions